

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 11 AVRIL 2011, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A.  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
La conseillère Ruth Kovac, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Tanya Abramovitch, Directrice générale et Directrice de la bibliothèque  
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

**RECONNAISSANCE DE SERVICE VOLONTAIRE DANS LE CADRE DES CÉLÉBRATIONS DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

---

Le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc rend hommage à un groupe de bénévoles pour les remercier de leur service de longue date et leur dévouement. Des plaques commémoratives sont distribuées, et des photos souvenirs sont prises.

110401

**EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDAT CANADIEN TOMBÉ EN AFGHANISTAN**

---

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes ont été appelées à servir en Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et de protéger la paix dans le cadre d'une force multinationale; et

ATTENDU QUE les vaillants soldats des Forces armées canadiennes se retrouvent souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des Canadiens;

ATTENDU QUE le soldat canadien suivant est tombé au service du pays :

**caporal Yannick Scherrer**

**- 27 mars 2011**

Il fut

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC**

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies à la famille, aux amis et aux camarades du soldat décédé et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Peter Mackay, qui en transmettra une copie à la Force terrestre; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; et au président de la Légion royale canadienne – Carl Garber, filiale 97;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La période de questions a débuté à 20 h 40 pour se terminer à 20 h 50. Deux (2) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Alex Davis

Le résidant félicite le conseil d'avoir pris l'initiative de rendre hommage aux bénévoles ce soir.

2) Dr Bernard Tonchin

Le résidant s'enquiert de la logistique en place pour se procurer du compost de la Ville. Le conseiller Erdelyi explique que le compost sera disponible lors de la Foire printanière de la Ville, et il indique au résidant qu'il vérifiera si la Ville peut lui en fournir avant le jour de la Foire printanière.

Le résidant demande ensuite à quel moment la Ville s'occupera de réparer les pelouses endommagées lors des opérations de déneigement, et le maire Housefather lui répond que lesdites réparations sont déjà en cours.

Le résidant demande également que la Ville agisse immédiatement et installe un cône à côté d'un drain sur Wavell et Cork pour marquer l'endroit comme dangereux. Le directeur de la Sécurité publique de la Ville affirme que ce sera fait immédiatement.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

---

Le conseiller Allan J. Levine informe le public de la tenue prévue d'un registre concernant des règlements d'emprunt le jeudi 14 avril 2011, de 9 h à 19 h, et il encourage les résidants à signer le registre pour indiquer qu'ils désapprouvent les règlements susmentionnés (et demandent la tenue d'un référendum). Le maire Housefather explique que le conseil a voté majoritairement en faveur des règlements d'emprunt et qu'ils appuient donc leur adoption et leur mise en application.

110402

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL TENUE LE 14 MARS 2011**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 14 mars 2011, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110403

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU  
CONSEIL TENUE LE 21 MARS 2011**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 21 mars 2011, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110404

**RAPPORTS MENSUELS POUR MARS 2011**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour mars 2011 soient et qu'ils sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110405

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES FINANCES – NOMINATION D'UN  
AGENT DE BUREAU (RÉCEPTION) – COL BLANC, POSTE PERMANENT**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Katayoun Nasr-Esfahani comme agent de bureau (réception) (poste permanent, col blanc), à partir du 11 avril 2011. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110406

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –  
NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE – COL BLANC  
– POSTE PERMANENT**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Catherine Paradis comme secrétaire d'unité administrative (poste permanent, col blanc), à partir du 28 février 2011;

QUE le certificat du trésorier n° 11-0068 a été émis le 18 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110407

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –  
NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE ESPACES VERTS – POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc embauche René Lapointe comme contremaître horticulture (poste cadre permanent) à partir du 14 mars 2011;

QUE le certificat du trésorier n° 11-0067 a été émis le 18 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110408

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –  
NOMINATION D'UN AGENT DE BUREAU – COL BLANC, POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Sandra Krichevsky comme agent de bureau (poste col blanc auxiliaire), à partir du 28 mars 2011;

QUE le certificat du trésorier n° 11-0073 a été émis le 25 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110409

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UN AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE – COL BLANC –  
POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Kelly Bergevin comme aide-bibliothécaire (col blanc, poste auxiliaire), à partir du 25 mars 2011;

QUE le certificat du trésorier n<sup>o</sup> 11-0072 a été émis le 25 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110410

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON  
CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UN AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE – COL BLANC –  
POSTE AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Hannah Deegan comme aide-bibliothécaire (col blanc, poste auxiliaire), à partir du 18 mars 2011;

QUE le certificat du trésorier n<sup>o</sup> 11-0069 a été émis le 18 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110411

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET PARCS –  
EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE SPORTS NAUTIQUES – POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Martin Levine comme responsable des sports nautiques, poste cadre, pour un contrat d'un (1) an, à compter du 21 mars 2011;

QUE le certificat du trésorier n° 11-0070 a été émis le 18 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110412

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES LOISIRS ET PARCS –  
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLANCS**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé "Employés à temps partiel – cols blancs – embauche" en date du 31 mars 2011, et que les périodes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans la convention collective;

QUE le certificat du trésorier n° 11-0071 a été émis le 25 mars 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110413

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS –  
TRANSFERT D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve le transfert des employés auxiliaires cols bleus dont les noms figurent sur le document intitulé "Employés à temps partiel – cols bleus – transfert", en date du 22 mars 2011, et que les périodes d'emploi de ces employés soient tel qu'il est stipulé dans le document susmentionné. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110414

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES FINANCES – FIN D'EMPLOI –  
POSTE CADRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la fin d'emploi de l'employé cadre numéro 2451, en date du 18 février 2011. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110415

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE – FIN D'EMPLOI – COL BLANC AUXILIAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la fin d'emploi de l'employé auxiliaire col blanc numéro 2010, en date du 15 mars 2011. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110416

**FINANCE – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2011 AU 31 MARS 2011**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2011, pour un total de 21 151 434,18 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés ;

QUE le certificat du trésorier n<sup>o</sup> 11-0076 a été émis le 5 avril 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110417

**APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS À PARTIR DU FONDS DE ROULEMENT**

---

ATTENDU QUE, le 16 avril 2007, le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a adopté le Règlement 2256 créant un fonds de roulement en vertu du Règlement numéro 2256;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'emprunt d'une somme de 54 300,00 \$ pour l'achat de différents ordinateurs et d'équipement audiovisuel, tel qu'indiqué par les montants encadrés sur la liste ci-jointe (Appendice 1);

|    |  |                     |
|----|--|---------------------|
| 1. | 2 nouveaux PC avec licences AutoCad 2011             | 15 000,00 \$        |
| 2. | Mises à jour audio et vidéo pour la salle du conseil | 13 300,00 \$        |
| 3. | Machine à plier le papier                            | 5 000,00 \$         |
| 4. | Remplacement d'ordinateurs pour différents services  | <u>21 000,00 \$</u> |
|    | Total  | <u>54 300,00 \$</u> |

QUE le conseil de la Ville s'engage à fournir chaque année, à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement;

QUE les termes du remboursement n'excéderont pas 5 ans;  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110418

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR 2010 DÉPOSÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

---

Le trésorier a déposé le rapport d'activités soumis en date du 11 avril 2011 en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 et comprenant les annexes suivantes :

1. Partis politiques autorisés
2. Candidats
3. Rapport financier de partis politiques autorisés
4. Rapport des dépenses électorales d'un parti politique autorisé et rapport d'un candidat indépendant autorisé
5. Remboursements payés du fonds général de la municipalité
6. Rapports financiers complémentaires produits
7. Rapports en suspens
8. Toute autre information importante
9. Analyse des postes budgétaires – Année 2010

110419

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2368 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT QUI REMPLACE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FRAIS DE LOCATION ET UTILISATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE »**

---

Le conseiller Mitchell Brownstein a donné avis de motion que le règlement 2368 à être intitulé : « Règlement qui remplace la grille tarifaire pour les frais de location et utilisation des installations et équipements de la Ville » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2368 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT QUI REMPLACE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES FRAIS DE LOCATION ET UTILISATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE »**

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

110420

**LOISIRS ET PARCS – NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT DES ÉQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE POUR LE CENTRE AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC



ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination d'un comité de sélection relativement à un appel d'offres sur invitation pour de l'équipement de conditionnement physique pour le Centre communautaire et aquatique (Appel d'offres C-10-11);

QUE le comité de sélection soit formé des personnes suivantes, sous réserve qu'il y ait au moins deux (2) de ces personnes, en plus du Secrétaire :

- Cheri Bell – Conseillère générale adjointe / Directrice des achats, qui agira également à titre de Secrétaire;
- Ted Cox – Gestionnaire de l'administration et des loisirs, Service des loisirs et des parcs;
- Alvin Fishman – Chef de section - Installations, Service des loisirs et des parcs
- Liz Hernandez – Agent d'approvisionnement;
- David Taveroff - Directeur, Service des loisirs et des parcs;
- Jonathan Shecter – Directeur des services juridiques et greffier; agira en tant qu'observateur facultatif;

QUE les critères de pondération et d'évaluation des soumissions joints au Formulaire de demande de point à l'ordre du jour soient et qu'ils sont par les présentes approuvés pour l'évaluation de l'appel d'offres susmentionné. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110421

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – CLSC RENÉ-CASSIN, 5800 CAVENDISH – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 18 février 2011 montrant une enseigne extérieure permanente de 15 p.ca. sur le mur arrière du bâtiment sur le lot 4559837 au 5800 Cavendish et préparé par DZPM Consultants Inc., entrepreneur, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2011, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110422

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5556 BORDEN – VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, reçu le 15 février 2011 montrant des élévations d'une extension arrière d'un étage à une habitation unifamiliale détachée existante ainsi que des modifications à la façade avant de l'habitation sur le lot 1560755 au 5556 Borden et préparé par V. Agapi, architecte, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 8 mars 2011, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110423

**INGÉNIERIE – NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE PROJET DE RESURFAÇAGE DE RUES - ENG 2011-02 (CONSULTANT ET ENTREPRENEUR)**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination d'un comité de sélection relativement à un appel d'offres pour le projet de resurfaçage de rues (Projet n° ENG 2011-02);

QUE le comité de sélection soit formé des personnes suivantes, sous réserve qu'il y ait au moins deux (2) de ces personnes, en plus du Secrétaire :

Charles Senekal  
Mohammed Ali  
Tanya Abramovitch  
Charles DeJean  
Cheri Bell, Secrétaire  
Jonathan Shecter en tant qu'observateur potentiel ou substitut pour le cas où celle-ci ne serait pas disponible;

QUE, conformément à la loi, le conseil demande par les présentes que le comité de sélection ne considère que les soumissionnaires ayant le pointage intérimaire minimal de 70;

QUE les critères de pondération et d'évaluation des soumissions joints au Formulaire de demande de point à l'ordre du jour soient et qu'ils sont par les présentes approuvés pour l'évaluation de l'appel d'offres susmentionné. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110424

**INGÉNIERIE – NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR PROJET DE GAINAGE DE CONDUITES - ENG 2011-04 (CONSULTANT ET ENTREPRENEUR)**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination d'un comité de sélection relativement à un appel d'offres pour le gainage de conduites d'aqueduc (Projet d'ingénierie n° ENG 2011-04);

QUE le comité de sélection soit formé des personnes suivantes, sous réserve qu'il y ait au moins deux (2) de ces personnes, en plus du Secrétaire :

Charles Senekal  
Mohammed Ali  
Tanya Abramovitch  
Charles DeJean  
Cheri Bell, Secrétaire  
Jonathan Shecter, comme observateur facultatif ou substitut pour le cas où l'une de ces personnes ne serait pas disponible;

QUE, conformément à la loi, le conseil demande par les présentes que le comité de sélection ne considère que les soumissionnaires ayant le pointage intérimaire minimal de 70;

QUE les critères de pondération et d'évaluation des soumissions joints au Formulaire de demande de point à l'ordre du jour soient et qu'ils sont par les présentes approuvés pour l'évaluation de l'appel d'offres susmentionné. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110425

**INGÉNIERIE – NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA RECONFIGURATION DE CAVENDISH/HÔTEL DE VILLE - ENG 2011-06 (CONSULTANT ET ENTREPRENEUR)**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la nomination d'un comité de sélection relativement à un appel d'offres pour le projet de reconfiguration Cavendish / Hôtel de Ville (Projet n° ENG 2011-06);

QUE le comité de sélection soit formé des personnes suivantes, sous réserve qu'il y ait au moins deux (2) de ces personnes, en plus du Secrétaire :

Charles Senekal  
Mohammed Ali  
Tanya Abramovitch  
Charles DeJean  
Cheri Bell, Secrétaire  
Jonathan Shecter, comme observateur facultatif ou substitut pour le cas où l'une de ces personnes ne serait pas disponible;

QUE, conformément à la loi, le conseil demande par les présentes que le comité de sélection ne considère que les soumissionnaires ayant le pointage intérimaire minimal de 70;

QUE les critères de pondération et d'évaluation des soumissions joints au Formulaire de demande de point à l'ordre du jour soient et qu'ils sont par les présentes approuvés pour l'évaluation de l'appel d'offres susmentionné. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110426

**INGÉNIERIE – ACQUISITION DE RALENTISSEURS DOS D'ÂNE POUR DIVERS ENDROITS DE LA VILLE**

---

ATTENDU QUE, à la suite des recommandations déposées par le comité de sécurité publique et circulation de la Ville en décembre 2010, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour obtenir des prix pour la construction et l'installation de sept (7) ralentisseurs (dos d'âne) en asphalte;

ATTENDU QUE deux (2) fournisseurs ont présenté des soumissions conformes pour les ralentisseurs mentionnés ainsi que la signalisation de base pour une déviation temporaire de la circulation locale, à savoir :

- (i) Les Entreprises Canbec Construction inc. (« Canbec ») - 15 750 \$ plus les taxes applicables; et
- (ii) Pavage Broadway Itée - 18 995 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la soumission de Canbec est la soumission conforme la plus basse;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la soumission de Canbec de 15 750 \$ plus les taxes applicables;

QUE la conseillère générale adjointe de la Ville soit mandatée pour négocier les conditions avec Canbec, particulièrement concernant les questions de garantie pour les pièces, les matériaux et la main-d'oeuvre. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU ENREGISTRANT SA DISSIDENCE

110427

**QUITTANCE AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCES BELAIR**

---

ATTENDU QUE la facture n° 2011-000041 en date du 7 mars 2011 au montant de 6 174,86 \$, plus taxes, a été envoyée à la Compagnie d'assurances Belair (« l'Assureur ») pour dommages à la propriété de la Ville causés par leur assuré;

ATTENDU QUE l'Assureur a soumis une offre de 5 882,01 \$, en règlement total et définitif que la Ville est disposée à accepter;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par la présente, autorise le greffier à régler une facture avec la Compagnie d'assurances Belair pour un montant dû à la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville »), ledit règlement s'élevant à 5 882,01 \$;

QUE le greffier soit, par la présente, autorisé à signer toute entente en vue de donner effet à ce qui précède au nom de la Ville. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110428

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO. 2356**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2356 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour le remplacement de sections de trottoirs* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2356 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110429

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO. 2357**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2357 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour le resurfaçage de certaines rues et le remplacement de sections de trottoirs* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2357 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110430

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO. 2358**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2358 intitulé: « *Règlement autorisant un*

*emprunt de 657 000 \$ pour l'achat et l'installation de plusieurs dispositifs de contrôle de la circulation » :*

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2358 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110431

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NO. 2359**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2359 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour réparations et gainage des infrastructures de l'eau* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2359 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110432

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NO. 2360**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2360 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour les rénovations aux bâtiments et diverses propriétés civiles de la Ville de Côte Saint-Luc* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2360 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110433

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO. 2361**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2361 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 355 000 \$ pour de l'équipement de terrains de jeux, l'amélioration des installations dans les parcs et l'aménagement d'une piste cyclable dans la Ville* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2361 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110434

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO. 2362**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2362 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 843 000 \$ pour l'achat de véhicules et tout équipement connexe* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2362 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110435

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NO. 2363**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2363 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'achat d'un ascenseur hydraulique pour le service des travaux publics* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2363 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110436

**CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIVEMENT À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NO. 2364**

---

Le Greffier a déclaré que suite à la procédure d'enregistrement dûment convoquée et tenue au 5801 boulevard Cavendish, de 9h00 à 19h00 le 31 mars 2011, concernant le règlement 2364 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour l'ameublement, les aménagements intérieurs et équipement pour le centre aquatique et communautaire de Côte Saint-Luc situé au numéro de lot 1053 444 appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc et situé près de Trinity, Parkhaven et Mackle* » :

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement était de 22,922;

Le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 573;

Le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était 0.

Par conséquent, le règlement no. 2364 est alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

110437

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2367 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC POUR LA PÉRIODE DE MAI 2011 À AOÛT 2011 »**

---

Le conseiller Sam Goldbloom a donné avis de motion que le règlement 2367 à être intitulé : « Règlement établissant la grille tarifaire de la bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc pour la période de mai 2011 à août 2011 » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

110438

**RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2367 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC POUR LA PÉRIODE DE MAI 2011 À AOÛT 2011 »**

---

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut



PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2367 à être intitulé : «Règlement établissant la grille tarifaire de la bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc pour la période de mai 2011 à août 2011» quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110439

**ACHATS – APPROBATION D'UNE FACTURE DE CP POUR LE TRAVAIL  
EXÉCUTÉ RELATIVEMENT AU RACCORDEMENT AUX VOIES D'URGENCE**

---

ATTENDU QUE, en vertu des articles 10 et 11 d'un contrat en date du 6 décembre 1993 (« Contrat ») conclu entre la Ville et les Chemins de fer du Canadien Pacifique (« CP »), la Ville doit assumer le paiement des coûts (en plus des frais généraux réglementaires de l'Office des transports du Canada), encourus par le CP pour des travaux effectués pour assurer l'accessibilité des résidents de la Ville dans l'éventualité de sinistres et autres situations d'urgence;

ATTENDU QUE CP a effectué des travaux visés aux articles 10 et 11 du Contrat et facturés à la Ville au montant de 22 978,38 \$ incluant les taxes, conformément à la facture n° 11021462 en date du 28 janvier 2011;

ATTENDU QUE la facture mentionnée précédemment contenait une erreur de 224,73 \$ en trop (incluant les taxes) résultant de l'application d'un coefficient pour frais généraux erroné de 47 % au lieu de 3 % sur un point en particulier;

ATTENDU QUE, le 22 mars 2011, CP a émis une note de crédit (n° 6831226) pour la facture susmentionnée, ainsi qu'une nouvelle facture (n° 11024564) pour 19 972,48 \$ avant taxes, et 22 753,65 \$ incluant les taxes, reflétant la correction du montant facturé en trop;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a pris connaissance de la facture mentionnée en premier lieu, de la note de crédit susmentionnée, et de la facture corrigée n° 11024564 au montant de 19 972,48 \$ avant taxes, ou 22 753,65 \$ incluant les taxes;

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve et autorise le paiement de la facture corrigée n° 11024564 pour un montant n'excédant pas 19 972,48 \$ avant taxes, ou 22 753,65 \$ incluant les taxes;

QUE le certificat du trésorier n° 11-0077 a été émis le 8 avril 2011, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

110440

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet devant faire l'objet de délibérations, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération se tiendront en mai 2011 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

«D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui doivent se tenir en mai 2011, comme suit :

- autoriser le maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en mai 2011, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidants.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**LE POINT SUIVANT A ÉTÉ AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR AVEC LE CONSENTEMENT UNANIME DU CONSEIL :**

110441

**AUTRES AFFAIRES – APPROBATION D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR ÉLÉMENTS DE RAYONNAGE MOBILES D'ARCHIVAGE (C-05-11)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (Ville) a lancé l'appel d'offres sur invitation numéro C-05-11 pour des éléments de rayonnage mobiles d'archivage vers le mois de février 2011;

ATTENDU QU'il s'agissait du deuxième appel d'offres pour les mêmes éléments, puisque les deux (2) soumissions reçues à la suite d'un premier appel d'offres (soit l'appel d'offres n° C-01-11) des mêmes soumissionnaires mentionnés aux présentes avaient toutes deux été jugées non conformes;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions à la suite du présent appel d'offres sur invitation (C-05-11), comme suit :

| Les Solutions de rangement Prisma Inc.<br>(Prisma) | F.D. Jul Inc.<br>(Jul) |
|--|------------------------|
| Avant taxes 22 420,00 \$                           | 19 835,94 \$           |
| Après taxes 25 541,99 \$                           | 22 598,09 \$           |

ATTENDU QUE seule la soumission provenant de Jul a été jugée conforme selon les exigences de l'appel d'offres n° C-05-11;

ATTENDU QUE l'objet de cet appel d'offres (C-05-11) est couvert par le règlement d'emprunt n° 2360;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accepte la soumission de F. D. Jul Inc., et accorde le contrat à F.D. Jul. inc., relativement à l'appel d'offres no C-05-11 pour élément(s) de rayonnage mobile(s) d'archivage pour un montant n'excédant pas 19 835,94 \$, avant taxes, aux conditions suivantes :

1. Négociation du prix offert par Jul en tant que seul soumissionnaire conforme;
2. Approbation du Règlement d'emprunt n° 2360 par le MAMROT et fonds nécessaires rendus disponibles;

QUE, sous réserve de tout ce qui précède, un certificat du trésorier sera émis pour un montant n'excédant pas 19 835,94 \$, avant taxes. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **AUTRES AFFAIRES EN COURS – PRIX DÉCERNÉS AU CONSEILLER GLENN J. NASHEN**

---

Le conseiller Allan J. Levine a félicité le conseiller Glenn J. Nashen qui s'est vu décerner trois prix Hygeia pour l'excellence en communications dans le domaine des soins de santé pour son travail à l'Hôpital général juif.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

La deuxième période de questions a débuté à 21 h 45 pour se terminer à 21 h 49. Deux (2) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

- 1) Dr Bernard Tonchin

Le résidant souligne une anomalie en français dans l'ordre du jour de la séance du conseil, et le maire Housefather lui indique que l'erreur sera corrigée.

Le résidant demande ensuite des détails sur la location de dos d'âne, pour laquelle des dépenses ont été adoptées ce soir. Le maire Housefather lui fournit les explications.

2) Alex Davis

Le résidant demande des détails concernant la logistique et la composition des comités de sélection (évaluation) chargés des appels d'offres, et le maire Housefather fournit les explications requises.

110442

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**À 21 H 49, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT  
AJOURNÉE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER

Ville de Côte Saint-Luc / City of Côte Saint-Luc  
Capital Expenditures Three Year Plan

|              |                                      |  |                    |     | Final: December 20, 2010 |                    |                    |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------------|-----|--------------------------|--------------------|--------------------|
|              |                                      |  |                    |     | 3 Year Plan              |                    |                    |
| Project      | Title                                | Description  | 2010               | B/C | 2011                     | 2012               | 2013               |
| D13          | Aquatic and Community Centre         | Construction of facility including furniture, fixtures and equipment                 |                    |     | \$17,857,821             |                    |                    |
| D14          | Yitzhak Rabin Park Wading Pool       |  |                    |     |                          | \$350,000          |                    |
| D15          | Cavendish Mall Green Spaces          | Initial estimated costs subject to change based on plan and designs to be determined |                    |     |                          | \$500,000          |                    |
| D16          | Portable Stage                       |  |                    |     |                          |                    | \$160,000          |
| D17          | Shuster, Emerald and Silverson Parks | Renovations  |                    |     |                          |                    | \$850,000          |
| <b>TOTAL</b> |                                      |  | <b>\$1,995,000</b> |     | <b>\$18,212,821</b>      | <b>\$2,470,000</b> | <b>\$2,735,000</b> |

| Section E : Emergency Medical Services |                      |           |                 |     |            |            |            |
|--|----------------------|-----------|-----------------|-----|------------|------------|------------|
| E1                                     | Dispatch Renovations | Furniture | \$25,000        | Yes |            |            |            |
| <b>TOTAL</b>                           |                      |           | <b>\$25,000</b> |     | <b>\$0</b> | <b>\$0</b> | <b>\$0</b> |

| Section F : Information Technology |    |  |   |  |                  |                 |            |
|------------------------------------|----|--|---|--|------------------|-----------------|------------|
| →                                  | F1 | PC & Software purchase                 | 2 new PC & Autocad 2011 license                 |  |                  | \$15,000        |            |
| →                                  | F2 | Council chamber audio and video update | LCD TVs, audio speakers, amplifier, microphones |  |                  | \$13,300        |            |
| →                                  | F3 | Online services for residents          | New web-site and integration of online services |  |                  | \$50,000        |            |
| →                                  | F4 | Paper folder machine                   | Internal print shop                             |  |                  | \$5,000         |            |
| →                                  | F5 | Replacement computers                  | Various departments                             |  |                  | \$21,000        |            |
|                                    | F6 | Interactive Budgeting application      | Treasury and Finance                            |  |                  | \$10,000        | \$65,000   |
| <b>TOTAL</b>                       |    |  | <b>\$0</b>                                      |  | <b>\$114,300</b> | <b>\$65,000</b> | <b>\$0</b> |

| Section G : Vehicles |                     |                                     |                  |     |                  |            |            |
|----------------------|---------------------|-------------------------------------|------------------|-----|------------------|------------|------------|
| G1                   | Various Vehicles    | Public Works / Parks and Recreation | \$685,000        | Yes | \$743,000        |            |            |
| G2                   |                     | Public Safety                       | \$45,000         | No  |                  |            |            |
| G3                   | Vehicle / Ambulance |                                     |                  | Yes | \$100,000        |            |            |
| <b>TOTAL</b>         |                     |                                     | <b>\$730,000</b> |     | <b>\$843,000</b> | <b>\$0</b> | <b>\$0</b> |